(1)

(**Nº 116.**)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 24 AVRIL 1860.

RÉVISION DU CODE PÉNAL(1).

(LIYRE II, TITRE Y.)

Sous-amendement proposé par M. Nothomb, à l'amendement de M. Guillery.

ART. 567.

Quiconque aura habituellement fourni des valeurs de quelque manière que ce soit, à un taux excédant l'intérêt légal et en abusant des faiblesses, des passions ou des besoins de l'emprunteur, sera condamné à un emprisonnement d'un mois à un an, etc. (Le reste comme au projet.)

(') Projet de loi, nº 48. Rapport sur le tit. Is du liv. II, nº 170. Rapport sur les chap. I-IV du tit. II du même livre, nº 171. Rapport sur le chap. V de ce titre, nº 87. Amendements au tit. II, no 19, 22 et 25. Rapport sur le tit. III du liv. II, nº 9. Session de 1858-59. Rapport sur le tit. IV du même livre, n° 15. Nouveau rapport sur les art. 295 et suivants, nº 54. Amendements au tit. 1V, no 76, 78, 81 et 82. Rapport sur le tit. V, du livre II, nº 33. Session de 1859-1860. Amendements au titre V, nº 90, 94 et 105. Rapport sur des amendements au titre V, nºº 95 et 108. Rapport sur le tit. VI du livre II, nº 79. Rapport sur le tit. VII de ce sivre, n° 56.

Rectifications et modifications à ce titre, proposées par le Gouver- Session de 1858-59. nement, nº 128. Amendements au tit. VII, nº 130 de la session de 1838-39 et nº 62 et 64. Rapport sur le tit. VIII du livre II, nº 104, de la session de 1858-59. Amendements à ce titre, no 153 et 157 de la session de 1858-59, et no 61, 68, 69 et 72.

Rapport sur quelques articles et amendements aux tit. VII et VIII du livre II, nº 185,

session de 1858-59.